Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212200778-20260601-2026_004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HÉNANSAL
SEANCE DU 1ER JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de monsieur Yvonnick GOUAULT, maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Présents : GOUAULT Yvonnick, Maire
MEHEUT Guillaume, LOSCOS-LLAURADO Marie-Paule, adjoints,
FAVREL Serge, BOURDEL Stéphane, FAY Julie, BERTRON Julie, ANDRIEUX Julien, FRONTIN Flavie, ROLL Laura, BAUDET Tanguy, BENARD Camille, conseillers.

Absents excusés : M. OBRY Florian donne pouvoir à Mme ROLL Laura, Mme BESNARD Justine donne pouvoir à M. BAUDET Tanguy, Mme PESTEL Charline donne pouvoir à M. MEHEUT Guillaume

Secrétaire de séance : Serge FAVREL

DELIBERATION N°2026-004 : MODERNISATION DU LOGO DE LA COMMUNE DE HENANSAL

Monsieur le Maire expose que la commune utilise actuellement un blason comme logo officiel. Ce logo apparaît sur divers documents, comme le papier à en-tête des courriers et des arrêtés.

Il propose de moderniser l'image de la commune en créant un nouveau logo.

L'équipe municipale a commencé un travail de recherches graphiques. les premières propositions sont présentées en séance. Chacune des deux propositions intègre le blason d'origine :

- Logo A : coloris vert émeraude
- Logo B : coloris bleu canard

Le futur logo sera utilisé sur le site internet de la commune et décliné dans une charte graphique pour l'adapter à tous les supports de communication (documents, panneaux, etc.).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

DÉCIDE :

ARTICLE 1 – D'approuver la modernisation du logo de la commune sans recueillir l'avis des habitants.

ARTICLE 2 – De choisir le logo A coloris vert émeraude tel que représenté ci-dessous

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212200778-20260601-2026_004-DE

ARTICLE 3 – D'autoriser monsieur le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires pour appliquer le nouveau logo sur les supports de communication de la commune (papier à en-tête, site internet, signalétique, etc.).

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal.

Pour : 14 **Contre : 1** **Abstentions : 0**

Fait et délibéré à Hénansal, Le 1er juin 2026

Le secrétaire de séance,
Serge FAVREL, Conseiller

Le Président de séance
Yvonnick GOUAULT, Maire